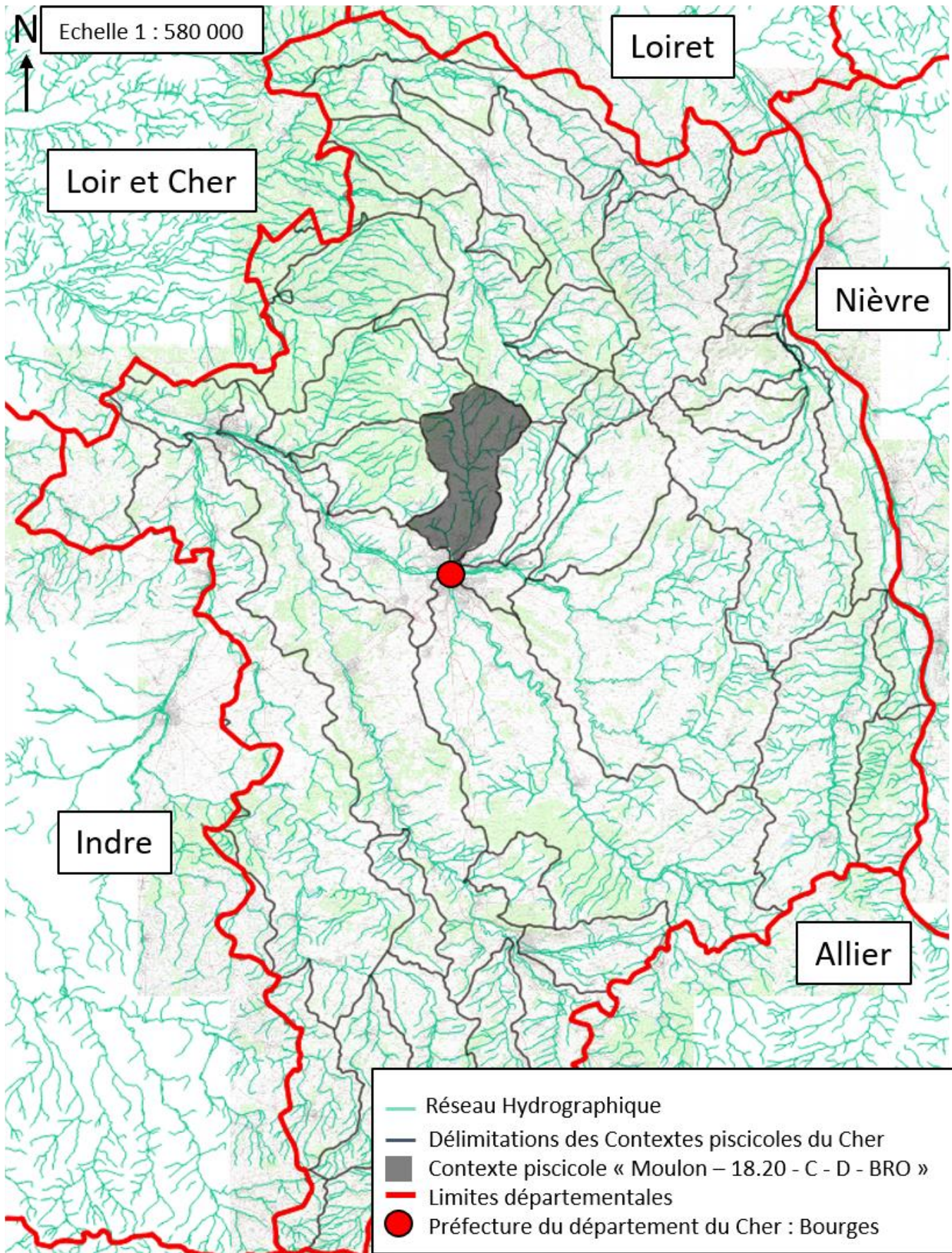




I – Localisation du contexte

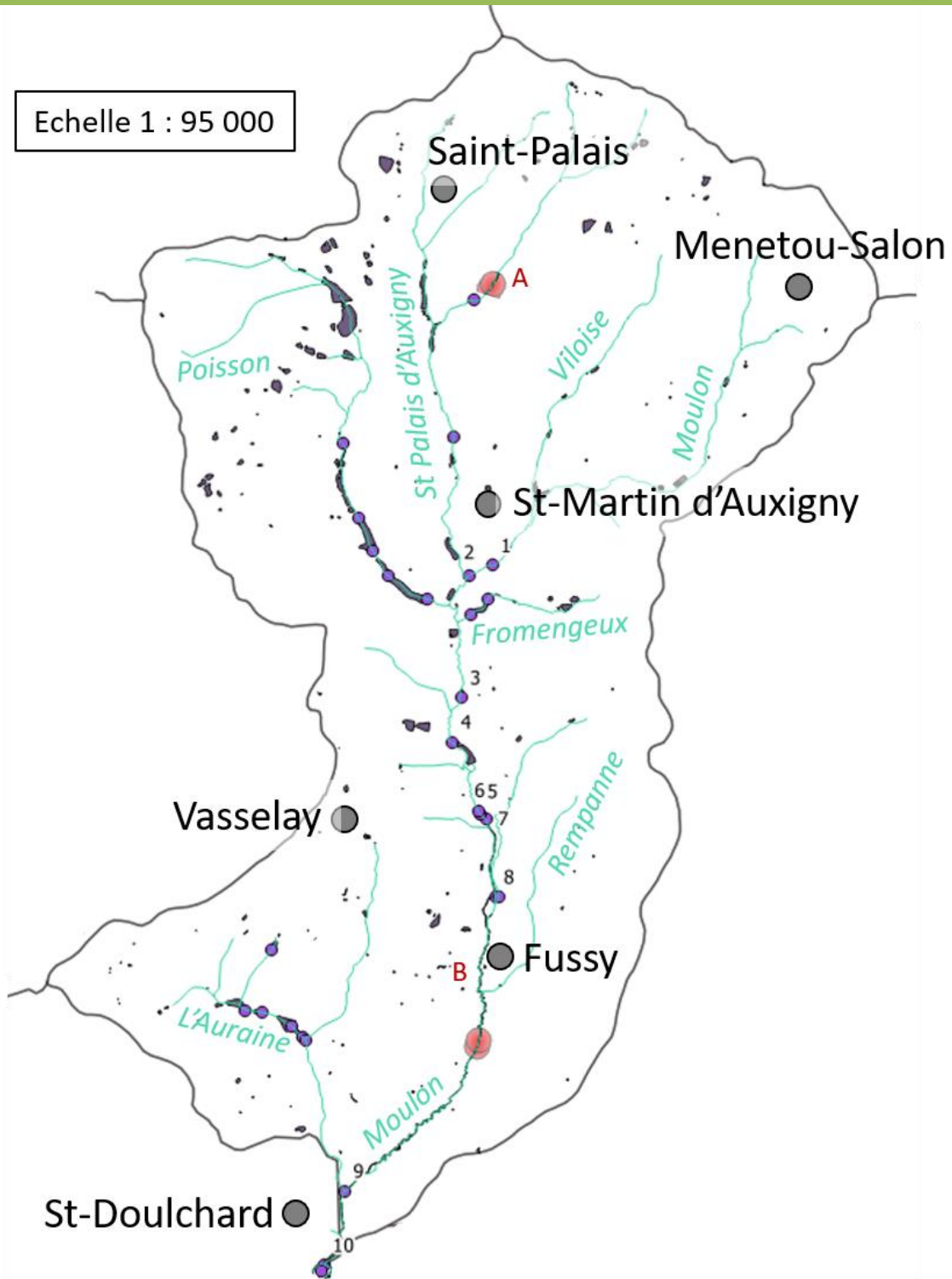


(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO Carthage)

II – Description générale

N
↑

Echelle 1 : 95 000



- Réseau Hydrographique
- ▭ Contexte piscicole « Moulon – 18.20 - C – D – BRO »
- Ouvrage ROE
- Pêches électriques
- ☞ Plan d'eau

*Cette carte n'a qu'une valeur indicative, et n'est en aucun cas une carte des linéaires réglementaires de cours d'eau. Se référer à la carte du lien de la DDT du Cher (http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18) (Source : DDT 18).
(Source : BD Carthage, BD SURFACE_EAU, BD ROE_Métropole_20140527)

SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

Le Moulon s'écoule dans la région naturelle du Pays Fort pour la tête de bassin (de la source jusqu'à Saint-Martin-d'Auxigny), puis de la Champagne Berrichonne pour son secteur aval, dans un environnement essentiellement agricole au relief légèrement marqué (*Source : Chambre d'agriculture du Cher*). Situé au centre du département et prenant sa source au niveau de la commune de Menetou-Salon, ce contexte comprend l'ensemble des cours d'eau du bassin versant du Moulon. Le Moulon est un affluent en rive droite de l'Yèvre (confluence au niveau de la commune de Saint-Doulchard).

Le Moulon et ses affluents sont classés en deuxième catégorie piscicole.

On répertorie quelques zones de frayères à brochet plus ou moins fonctionnelles le long de son cours (secteurs médian et aval). Le brochet est faiblement représenté mais la reproduction est effective, notamment au niveau de la commune de Fussy (frayère aménagée par le SIVY en 2017).

Certains affluents du Moulon souffrent d'un déficit de débit en période estivale qui peut aller jusqu'à des assecs, à mettre essentiellement en lien avec la présence en densité importante de retenues créées à l'origine pour l'irrigation agricole, dont beaucoup sont devenues des plans d'eau à usage de loisirs (*Source : SIVY*). L'axe principal du Moulon quant à lui ne connaît pas d'assecs.

Les cours d'eau de ce contexte se situent dans la ZRE (zone de répartition des eaux) de type bassin hydrographique nommée « Bassin versant du Cher » (*Source : SIGES.BRGM*). Plusieurs prélèvements d'eau pour l'agriculture y sont déclarés : 7 en eaux superficielles (ru de Saint-Palais et d'Auxigny, IViloise, Poisson et Moulon), et 1 en eaux souterraines dans la nappe des Calcaires du Berry (*Source : AREA Berry 2017*). Plusieurs prélèvements d'eau pour l'industrie sont déclarés sur la commune de Saint-Doulchard, et le Moulon est aussi prélevé pour l'alimentation en eau potable.

Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilité aux nitrates depuis 2017 (*Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*).

N.B : Historiquement, le contexte du Moulon a connu de nombreux rejets industriels et agricoles problématiques (rejets ponctuels coopératives arboriculture, rejets diffus agricoles, vignes, industries, rejets domestiques). La qualité de ces rejets semble s'être globalement améliorée et certains ont cessés (diminution importante de l'arboriculture au profit des céréales / améliorations de l'assainissement domestique).

Le Moulon évolue dans un cadre où l'on trouve régulièrement les traces d'un recalibrage et/ou d'un curage ancien, voire du déplacement de lits mineurs pour les affluents (lit rectiligne, absence de fosses, homogénéisation des écoulements, enfoncement du lit mineur...). On note une incision importante du lit mineur dans des secteurs qui ne semblent pas avoir connu de travaux hydrauliques lourds (secteurs à méandrage important).

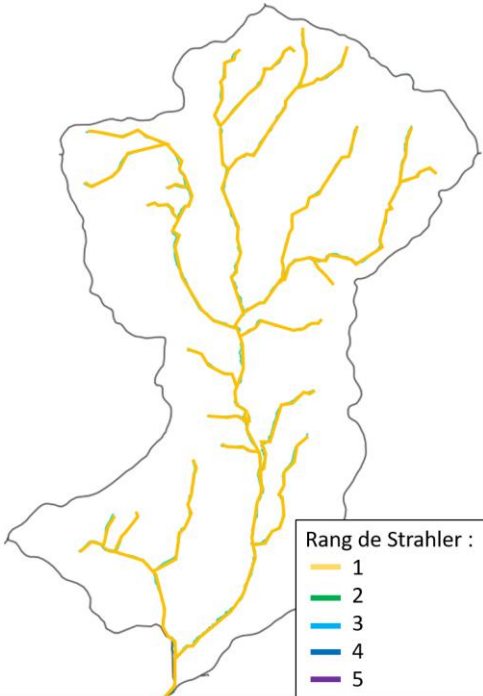
Il existe plusieurs ouvrages infranchissables pour la totalité de l'ichtyofaune, dont certains dérivent une grosse partie du débit en étiage vers des biefs (seuils sur le Moulon / plans d'eau sur cours pour certains affluents (ruisseau de poisson ...)).

N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

III – Données générales

Limites contexte (Bassin Versant associé)	Amont	A proximité du lieu-dit « Coquin » (Coordonnées XY : 660698, 6682233 Lambert 93) <i>(Source : BD TOPO Scan25)</i>	
	Aval	Confluence avec l'Yèvre (Coordonnées XY : 653670, 6665891 Lambert 93) <i>(Source : BD TOPO Scan25)</i>	
Affluents	Amont en aval	La Viloise (Rive Droite ; 5,4 km) Le ru de Saint-Palais l'Auxigny (Rive Droite ; 8,3 km) + petits affluents Le Poisson (Rive Droite ; 9,5 km) + petits affluents Le Fromengeux (Rive Gauche ; 2,7 km) La Rampanne (Rive Gauche ; 4 km) L'Auraine (Rive Droite ; 6,5 km) <i>(Source : BD Carthage)</i>	
	Affluents d'autres contextes adjacents	/	
Longueur en eau	Linéaire du cours principal	Moulon : 23,4 km <i>(Source : BD Carthage)</i>	
	Linéaire total	Moulon et affluents : 89,7 km <i>(Source : BD Carthage)</i>	
Plans d'eau	Présence : ~ 275 plans d'eau (135,5 ha) - 4 plans d'eau ≥ 5 ha Surface totale « plan d'eau » du contexte : 1 % <i>(Source : BD TOPO SURFACE_EAU)</i>		
Surface contexte / bassin versant	Surface du contexte : 133 km ² Surface totale du bassin versant « Yèvre » : 1191 km ² Le contexte représente 11,2 % des BV <i>(Source : BD QGIS FDAAPPMA18)</i>		
Débit (cours principal)	Le Moulon à Bourges-Asnières <i>(Source : Banque HYDRO 2017)</i> Module : 1,01 m ³ /s QMNA5 : 0,16 m ³ /s		
Pente moyenne	Naturelle	Altitude amont	218 mNGF <i>(Source : géoportail.fr)</i>
		Altitude aval	125 mNGF <i>(Source : géoportail.fr)</i>

		4 ‰	
Réelle, après impact ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)		<ol style="list-style-type: none"> 1) ROE81624 Radier de pont de la CD940 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,85 mètres (infranchissable) 2) ROE84994 Moulin de Saint-Georges, Détruit Partiellement : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,80 mètres (infranchissable) 3) ROE84993 Moulin Neuf de Pigny : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable) 4) ROE84990 Ouvrage de Bouys : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (infranchissable) 5) ROE84989 Vanne de décharge du moulin Détry : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,40 mètres (franchissable) 6) ROE84988 Moulin de Détry : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable) 7) ROE84986 Déversoir du Moulin Neuf de Fussy : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (peu franchissable) 8) ROE84986 Déversoir du Moulin Brûlé : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,80 mètres (infranchissable) 9) ROE81613 Seuil du pont de la Mariée, Détruit Partiellement : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,20 mètres (franchissable) 10) ROE27959 Déversoir de l'Yèvre vers le Moulon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,80 mètres (infranchissable) <p>D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014. (Source : BD ROE_Metropole_20140527) Remarque : Cette base de données n'est pas exhaustive pour l'ensemble des masses d'eau du département du Cher, elle dépend localement de la pression de prospection.</p>
		Hauteur cumulée référencée	H.C = 8,35 mètres
			3,6 ‰
Taux d'étagement (et autres)	Taux d'Etagement : 8,97 % (Catégorie 1 / très bon) Taux de Fractionnement : 0,03 % Densité d'ouvrage : 1 ouvrage tous les 2,5 km		

<p>Rang de Strahler</p>	 <p>(Source : BD SYRAH)</p>
<p>Géologie</p>	<p>Couche du Crétacé supérieur (craie, sable) sur le nord du contexte, avec St-Martin-d'Auxigny en limite sud. Couche de Jurassique supérieur (Malm) pour le reste du contexte (Calcaire et marne). Couche d'Holocène, à proximité du cours d'eau (Alluvions récents). « La Champagne Berrichonne & Sancerrois ». (Source : BRGM)</p>
<p>Assainissement</p>	<p>Système d'assainissement Collectif</p> <p>Menetou-Salon : STEP/STEU 3100 EqHab « conforme en équipement mais non-conforme en performance ». Boues activées 2010. Rejet de STEP/STEU dans le Moulon.</p> <p>Saint-Palais : STEP/STEU 300 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Lagunage 1993. Rejet de STEP/STEU dans le ru d'Auxigny (affluent du Moulon).</p> <p>Georges-sur-Moulon (et Saint-Martin-d'Auxigny) : STEP/STEU 3100 EqHab « conforme en équipement mais non-conforme en performance ». Boues activées 2009. Rejet de STEP/STEU dans le Moulon.</p> <p>Vasselay : STEP/STEU 600 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Lagunage 1990. Rejet de STEP/STEU dans l'Auraine (affluent du Moulon).</p> <p>Fussy : STEP/STEU 1850 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Boues activées 1991. Rejet de STEP/STEU dans la Rempanne (affluent du Moulon).</p> <p>Pigny : STEP/STEU 750 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Boues activées 2013. Rejet de STEP/STEU dans la Rempanne (affluent du Moulon).</p> <p>Quantilly : STEP/STEU 200 EqHab « conforme en équipement et en</p>

performance ». Lagunage 1990. Rejet de STEP/STEU dans la Viloise (affluent du Moulon).

(Source : SDAGE Loire-Bretagne)

(Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr).

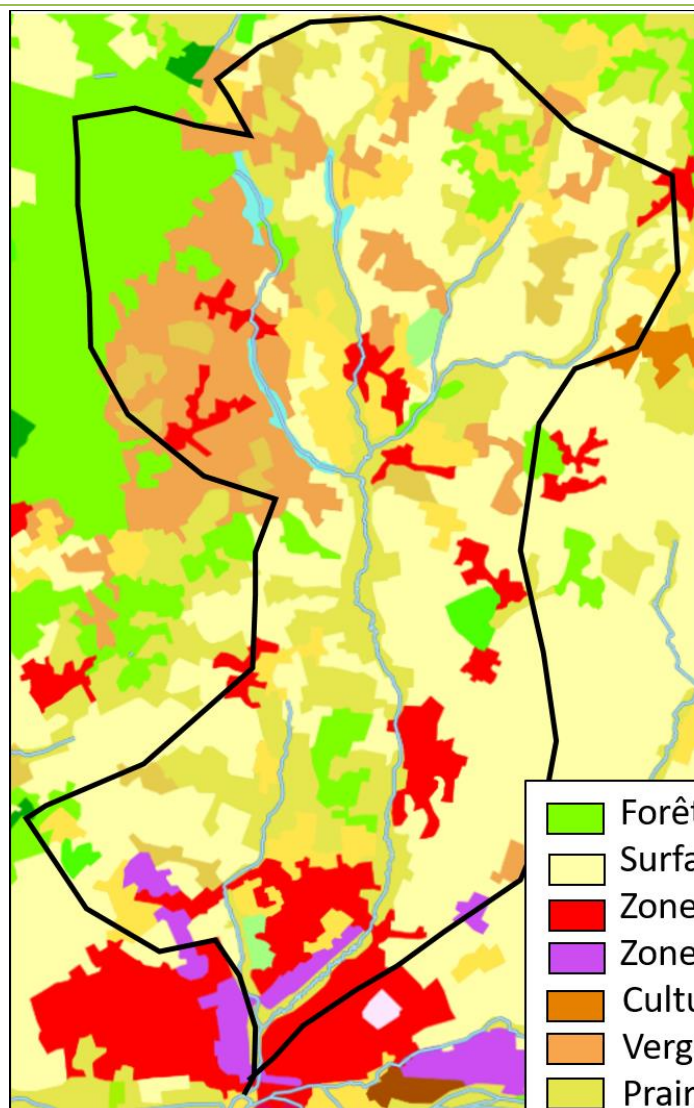
Système d'assainissement non-collectif

Lien vers la base de données sur l'intercommunalité, compétence « assainissement non-collectif » :

<https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&dcou=> (Source : DGCL).

Annexe Document Global de Présentation : Liste des SPANC du Cher, mise à jour le 07/05/2018 (Source : Conseil Départemental du Cher)

Occupation du sol



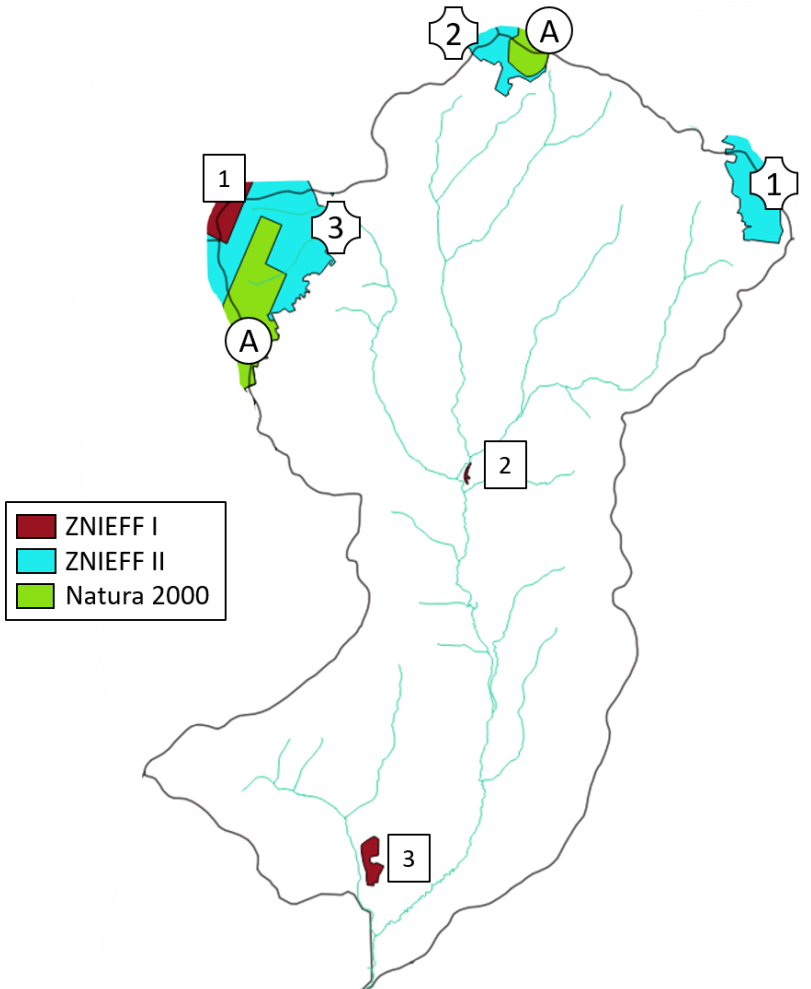
L'ensemble du linéaire du Moulon est bordé de zones agricoles. Dans le sud du contexte, les activités citadines et industrielles de Saint-Doulchard / Bourges peuvent influencer sur la qualité de l'eau.

(Source : BD Corine Land Cover).

Industrie

« RTI Raccords tubes inox » Soumis à redevance rejet 2015

Traitement de surface (Dégraissage lessiviel, traitement, revêt métaux et matière plastique, utilisation de fluorures et d'acide fluorhydrique, décapage d'acier inoxydable, mécanique générale, chaudronnerie, utilisation d'huiles

	<p>solubles ou émulsionnées...) à Vasselay (SIREN 329691000) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase, Métaux toxiques, élément polluant MI (toxicité aigu), oxydes d'azote et impact sur la DCO et la DBO5).</p> <p>« Fussy pièces autos SAS » Soumis à redevance rejet 2015</p> <p>Activités mécaniques (démolition de véhicules, usages généraux de l'eau...) à Fussy (SIREN 392870416) : (MES, Phosphate, nitrate réductase, Métaux toxiques, élément polluant MI (toxicité aigu) et impact sur la DCO et la DBO5).</p> <p>(Source : SDAGE Loire-Bretagne)</p>	
<p>Statut foncier</p>	<p>Non domanial (privé)</p>	
<p>Mesures réglementaires de protection</p>	<p>L.214-17 Liste 1</p>	<p>/</p>
	<p>L.214-17 Liste 2</p>	<p>/</p>
	<p>Décret Frayères</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste 1 Frayères poissons « L'Yèvre de la confluence avec l'Ouatier jusqu'à la confluence avec le Moulon (affluent : Langis, Moulon) » - Liste 2 Frayères Poissons « Le Moulon du moulin Détry (Fussy) jusqu'à la confluence avec l'Yèvre » <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
<p>Autres...</p>	 <p>- Natura 2000 :</p>	

	<p>A) « Massifs forestiers et rivières du Pays-Fort »</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF I : <ul style="list-style-type: none"> 1) « Chenaies-charmaies des Ferrières (forêt domaniale d'Allogny) » 2) « Pelouses des Coillards » 3) « Pelouses marneuses des Garettes » - ZNIEFF II : <ul style="list-style-type: none"> 1) « Bois et vallées du Haut Pays-Fort » 2) « Forêt de Saint-Palais » 3) « Forêt domaniale d'Allogny » - Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire). <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
SDAGE / SAGE	SDAGE Loire-Bretagne / SAGE Yèvre Auron (Mise en Œuvre)
Structure Locale de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre - Eventuels Propriétaires riverains exploitants le droit de pêche
Enjeux PLAGEPOMI	/
Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA)	CTMA « Yèvre »

IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR2132	Le Moulon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre	2ème catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2021	Bon Etat / 2021	Bon Etat / ND	Moyen (2015) Station 04066860 Moulon à Bourges	ND (2015) Station 04066860 Moulon à Bourges

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

V – Peuplement

Domaine	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Brochet (BRO)
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Anguille (ANG), Lamproie de Planer (LPP), Chabot (CHA), Brochet (BRO), Bouvière (BOU)
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole	Zone cyprinicole Zone intermédiaire à ombres et barbeaux
Biocénotypes	B6-7 (PDPG 2002) B historique ND (SRAE Région Centre 1979-1980)
Peuplement actuel	CHA, VAI, LOF, CHE, GOU, SPI , BOU, BRO, PER, GAR , ABL, PCH, ANG, OCL
Peuplement potentiel	CHA, TRF, LPP , VAI, LOF, EPI, CHE, GOU, HOT , BAF, LOT, SPI, VAN, EPT, BOU, BRO, PER, GAR, TAN, ANG, APP
Présence de poissons migrants	Anguille (ANG)
Présence d'espèces invasives	Poisson chat (PCH), Ecrevisse américaine (OCL)

Inventaires piscicoles récents (2009 à 2018)

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
A (Saint-Palais) / ru de Saint-Palais (FRGR2132)	2018	IPR = 25,8 « Etat Mauvais » (Source : FDAAPPMA18)	CHA, LPP , VAI , LPP	Pêche complète
B (Fussy) / Moulon (FRGR2132)	2016	IPR = 24,39 « Etat Médiocre » (Source : FDAAPPMA18)	BRO, CHA , GAR, GOU, LOF, OCL, PER, PES, VAI	Pêche complète
C (Fussy) / Moulon (FRGR2132)	2016	IPR ND (Source : FDAAPPMA18)	BRO , ABL, GAR, GOU, CHE, CAR, OCL, PER, VAI, BOU, CHA, TAN	Recherche d'espèces
D « Chemin la planche aux vigneron » (proche centre équestre) (Asnières-les-Bourges) / Moulon (FRGR2132)	2015	IPR = 12,40 « Bon Etat » (Source : Aquabio BE)	CHA, VAI, LOF, CHE, GOU, SPI , BOU, BRO, PER, GAR , ABL, PCH, ANG, OCL	Pêche complète
	2010	IPR = 9,98 « Bon Etat » (Source : Aquabio BE)	CHA, VAI, LOF, EPI, CHE, GOU, HOT , BAF, SPI , BOU, GAR , ABL, PCH, OCL	Pêche complète

Le cortège piscicole des stations étudiées sur le bassin du Moulon montre un glissement de classe biotypologique. En effet, l'impact des différentes altérations que connaît ce contexte a provoqué un développement des espèces plus tolérantes aux altérations physiques. Par ailleurs, on note la présence faible de l'anguille européenne, malgré une forte problématique de

rupture de la continuité écologique dans les cours d'eau situés en aval.

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Autres paramètres

Classe de qualité	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Mauvaise
	Très mauvaise

Stations / Cours d'eau	Paramètres (SEQ-Eau v2)	Dates						
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
(Asnières-les-Bourges) / Le Moulon (FRGR2132)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide		Bon	Moyen	Moyen	Médiocre	Moyen	Bon
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN		16	17	11	17	14	15
	IBMR						9,2	
	IBD		15	15	15,4	15	14	14,6

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Thermie

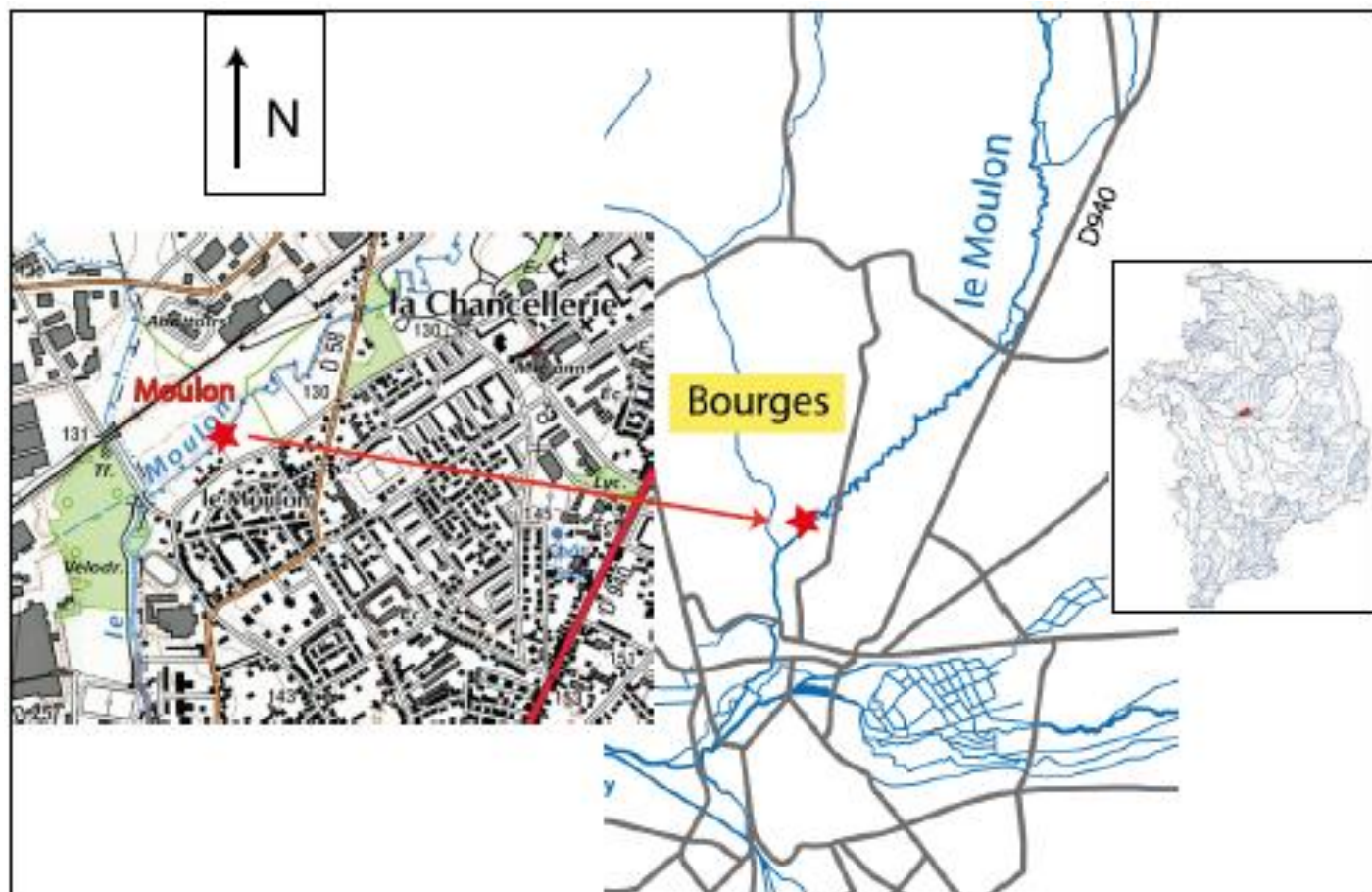
Tmj min : Température moyenne journalière minimale

Tmj max : Température moyenne journalière maximale

ATmj : Amplitude thermique des moyennes journalières

Tmp : Température moyenne de la période

Tm30j max : Température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds



Stations / Cours d'eau	Variable thermique	Dates							
		2016 - 2017	2016 - 2015	2015 - 2014	2014 - 2013	2013- 2012	2012- 2011	2011- 2010	2010 - 2009
« Amont confluence avec le ru des Sandins » (Bourges) / Moulon (FRGR2132)	Tmj min		1,30						
	Tmj max		25,20						
	Tmp		12,13						
	Tm30j max		21,28						

(Source : Données FDAAPPMA18)

VI – Gestion et halieutisme

Classement piscicole	2 ^{ème} catégorie piscicole		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT 18, AFB Région Centre		
Gestionnaires	AAPPMA	AAPPMA Bourges « le Martin pêcheur du Berry »	1641 adhérents (Effectif 2017) 1401 adhérents (Effectif 2016)
	Sociétés de pêche non agréées	/	
Parcours de pêche	- Le Moulon à Fussy et à Bourges		
Réserves de pêche	/		
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	<ul style="list-style-type: none"> - ND (Riverains) - Gestion raisonnée 		
Déversements éventuels	- cf AAPPMA Bourges (fiche contexte « Auron »)		

VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ÉTAT FONCTIONNEL	ÉVALUATION	
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
Facteur principal	Prélèvements d'eau en période d'étiage estival pour l'irrigation agricole, l'industrie et l'alimentation en eau potable	Perte de débit dans le cours principal	Impact faible	Impact modéré
		Accentuation d'étiage estival sévère / assecs ponctuels		
	Présence d'étangs et de plans d'eau sur cours (sur les affluents)	Prélèvements d'eau importants	Impact modéré	Impact fort
		Perte de débit importante		
		Impact négatif sur la migration des espèces piscicoles et le transfert des sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact fort
		Réchauffement des eaux en aval via un « effet plan d'eau »	Impact modéré	Impact modéré
		Vidanges sauvages, mauvaise gestion des vidanges et non-respect des débits réservés	Impact fort	Impact fort
		Colmatage du substrat en aval (apport MES)		
		Perturbation de la qualité physico-chimique		
		Perte de linéaire de cours d'eau à l'endroit du plan d'eau		
Apport d'espèces limnophiles				
	Perte de débit importante	Impact fort	Impact fort	

Ouvrages hydrauliques transversaux	localement (dérivation d'une grosse partie du débit vers les biefs en période d'étiage)	(localement)	(localement)
	Obstacle à la migration des espèces piscicoles et le transfert de sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact modéré	Impact modéré
	Fragmentation de la population piscicole, isolement des zones de refuge et de reproduction		
	Effet « plan d'eau » Perturbation de la qualité physico-chimique du cours d'eau en aval (augmentation de la température de l'eau, diminution de la teneur en O ₂ dissous, évaporation...)		
	Perte de linéaire de cours d'eau à l'endroit de l'effet « plan d'eau »		
	Apparition d'espèces limnophiles		
Morphologie du cours d'eau dégradé (curage ancien)	Homogénéisation des habitats et des écoulements du cours d'eau (étalement de la lame d'eau, colmatage local du substrat, merlon de curage en berge qui amplifie les hauteurs de berges)	Impact fort (localement)	Impact fort (localement)
	Déformation/uniformisation du lit naturel Perte de linéaire par la rectification du cours d'eau (perte de méandres)		

Facteur annexe	Rejets de substances toxiques dans le milieu (Nitrates, phytosanitaires, rejets industriels)	Altération de la qualité chimique et physico-chimique de l'eau Impact sur le cycle biologique de l'ichtyofaune	Impact modéré (selon données disponibles)
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé

VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	<p style="text-align: center;">Gestion quantitative de la ressource en eau</p> <p>7A « Anticiper les effets du changement climatique par la gestion équilibrée et économe de la ressource en eau »</p> <p>7B « Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage »</p>	RES0401 « Etablir et mettre en place des modalités de gestion situation de crise liée à la sécheresse »	Tout le contexte	FRGR2132	<p>Améliorer la gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Permettre le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions (qualité d'eau)</p>		<p>Améliorer la gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Augmenter les débits alloués aux cours d'eau</p> <p>Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p> <p>Améliorer la mosaïque habitationnelle en étiage</p>	<p>RES04 « Gestion de crise sécheresse »</p> <p>RES01 « Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture »</p>
	Restauration	MIA0202			Restauration		<p style="text-align: center;">Restauration morphologique du lit mineur</p> <p style="text-align: center;">Restauration/gestion d'annexes hydrauliques (frayères à brochet)</p>	MIA02

	<p>morphologique du lit mineur</p> <p>Restauration/gestion d'annexes hydrauliques (frayères à brochet)</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des annexes hydrauliques »</p>	<p>« Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau »</p>	<p>Tout le contexte (ponctuellement)</p>	<p>FRGR2132</p>	<p>morphologique du lit mineur</p> <p>Restauration/gestion d'annexes hydrauliques (frayères à brochet)</p> <p>Retrouver un peuplement piscicole cyprinicole équilibré</p>	<p>Restaurer la morpho-dynamique naturelle du lit mineur</p> <p>Restaurer une mosaïque habitationnelle hétérogène et adaptée à un peuplement cyprinicole</p> <p>Restaurer la surface d'habitats piscicoles disponible (abris, zone de reproduction...)</p> <p>Améliorer la résilience des cours d'eau vis-à-vis des débits d'étiages très faible</p>	<p>« Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>
	<p>Restauration de la continuité écologique</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p>	<p>MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR2132</p>	<p>Déconnexion / effacement des plans des plans d'eau sur cours</p> <p>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la migration des espèces piscicoles (BRO, ANG), déclouonnement des populations piscicoles, accessibilité aux zones</p>	<p>Rétablissement de la continuité écologique par l'effacement de l'ouvrage, gestion adaptée ou création de systèmes de franchissement piscicole</p> <p>Transport sédimentaire naturel facilité</p>	<p>MIA03 « Mesure de la restauration de la continuité écologique »</p>

	<p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>				<p>refuges et de reproduction, afin de permettre la reproduction et le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions</p> <p>limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p>	<p>Suppression de « l'effet plan d'eau » (et de son cortège d'espèces limnophiles) / restauration de l'habitat piscicole lotique</p> <p>Amélioration de la qualité physico-chimique du cours d'eau</p>	
	<p>Etude et suivis sur le milieu (intrants toxiques et pollution diffuse)</p> <p>Gestion du système de drainage agricole</p> <p>2D « Améliorer la connaissance (pollution nitrates) »</p> <p>4F « Améliorer la connaissance (pollution pesticides) »</p> <p>5A « Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances (substances dangereuses) »</p>	<p>AGR020 « Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>Améliorer globalement les connaissances sur les apports en engrais et produits phytosanitaires dans les eaux de surfaces (et souterraines)</p> <p>Proscrire les sorties de drains directement dans lits mineurs</p> <p>Surveiller les apports via les</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR2132</p>	<p>Rétablissement et maintien d'un peuplement piscicole en bon état</p>	<p>Améliorer la qualité de l'eau</p>	<p>AGR02 « Mesures de réduction des transferts d'intrants et de l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>

		<p>cultures de céréales et l'érosion des sols</p> <p>Surveiller les rejets industriels et domestiques</p> <p>Gestion des matières en suspension (MES) et matières toxique (MTOX)</p>					
	<p>Gestion des plans d'eau</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation du milieu »</p>	<p>MIA0401 « Réduire l'impact d'un plan d'eau sur les eaux superficielles »</p>	<p>Affluents du Moulon</p>	<p>FRGR2132</p>	<p>Gestion des vidanges</p> <p>Limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p> <p>Permettre la reproduction et le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions (qualité d'eau et colmatage)</p>	<p>Limiter les apports en MES et le colmatage en aval</p>	<p>MIA04 « Mesures de gestion des plans d'eau »</p>

IX –Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte

Gestion Raisonnée

- La restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme sur l'ensemble du contexte.
- Opérations de re-empoissonnement autorisé en soutien aux populations piscicoles.
- Activités de loisir halieutique autorisées.

Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).